

Compte-rendu Atelier de concertation

Espaces Publics du site des casernes

Centre Social / MPT Belle de Mai – 23 mai 2019 – 18h-20h30

Annexe : présentation diffusée lors de l'atelier disponible sur www.quartierslibres.marseille.fr

Participants :

Environ 40 participants

Intervenants :

- Anne Gabrielle Descharrieres, Métropole AMP
- Johanna Haegel, Métropole AMP
- Etienne Ballan, groupement d'urbanistes Quartiers Libres St Charles Belle de Mai
- Alexandre Bullier, groupement d'urbanistes Quartiers Libres St Charles Belle de Mai

Balade préalable :

La réunion est précédée d'une balade sur les sites concernés par le projet de réalisation des espaces public des casernes, présentant les grands principes d'aménagement proposés. Une vingtaine de participants ont suivi la balade.

Questions :

- Combien de logements sont prévus sur le secteur des casernes ?
- Quelle typologie de logements est prévue ?
- Où iront les enfants des écoles Bugeaud et Busserade

Présentation de la démarche et des objectifs de la réunion :

Etienne Ballan indique qu'un projet d'espace public est un processus long, avec des phases successives, qui se précisent dans le détail au fil du temps. Au moment des études d'avant-projet, le projet issu des Etudes Préliminaires s'affine, et peut encore évoluer. Cette phase d'avant-projet présente les intentions de projet : l'organisation des différents usages et fonctions dans l'espace. Par exemple qu'est-ce qui devrait être piéton et qu'est-ce qui devrait être circulé. Est-ce que le parvis de l'école est une place, une rue, un parc ? C'est l'usage du lieu qui doit aider à déterminer le projet.

En avant-projet, les choses ne sont donc pas dessinées dans le détail, mais elles sont suffisamment précises

pour susciter des réactions. La présente réunion correspond à une concertation de type volontaire : la Métropole choisit d'ouvrir la discussion à la phase d'avant-projet pour débattre des intentions. Lors de la phase suivante (Etudes de Projet), une concertation de type réglementaire pourrait éventuellement avoir lieu si les services de l'Etat le demandent. Ce sera le moment de regarder les éléments de détails : nombre et type de bancs, les arbres, les revêtements, etc.

Anne Gabrielle Descharrières précise qu'au cours de la phase d'avant-projet, la Métropole concerta aussi en interne, de sorte que chaque service (mobilité, voirie, etc.) et les gestionnaires futurs puissent faire connaître leurs enjeux, s'approprier le projet, et bien le gérer ensuite. Elle indique aussi que l'objectif est de pouvoir aménager et livrer les espaces publics pour l'ouverture de l'école Marceau, soit à la rentrée 2022.

Présentation du projet d'aménagement d'ensemble

Alexandre Bullier, de l'agence TVK, présente le projet d'aménagement tel qu'il a été exposé depuis avril 2019, et en précise les grandes intentions.

→ la présentation annexée au compte-rendu est disponible sur le site www.quartierslibres.marseille.fr

Débat :

EQUIPEMENTS

La Maire de secteur, Mme Narducci, s'exprime sur la question des équipements, qu'elle estime cruciale pour l'arrondissement. Pour elle, le site des casernes est une chance pour équiper le quartier dans son ensemble. Elle questionne cependant la nécessité de reconfigurer le CAL Busserade, équipement sportif et de loisir ayant fait l'objet de travaux il y a quelques années.

Mme Narducci regrette que le délai de livraison du GS Marceau soit 2022.

Sur les calendriers, Johanna Haegel indique que les délais sont incompressibles. Les services ont commencé à travailler sur le projet d'école avec le groupement dès le début du projet Quartiers Libres. La concertation a permis d'apporter de l'innovation dans le programme, d'intégrer un jardin pédagogique, un atelier de cuisine, etc. Mais les délais administratifs qui suivent (concours, attribution, instruction du permis de construire, travaux) ne sont pas compressibles.

Concernant les écoles temporaires, Etienne Ballan précise que la création de l'école Marceau en 2022 permettra d'envisager la fermeture de l'école Bugeaud, qui est la plus importante des écoles temporaires. Cette fermeture permettrait d'amorcer la création de la forêt du Muy. L'école Busserade quant à elle, fermerait plus tard, lorsque l'école Jolie Manon (17 classes) sera livrée. Il rappelle l'importance d'aborder la question des écoles globalement, et pas seulement par l'équation « une école neuve qui remplace une école temporaire ». Ainsi, le projet Quartiers Libres en collaboration avec les services de la Ville de Marseille regarde l'ensemble des écoles existantes, à travers un exercice de prospective scolaire, pour repérer les améliorations et les ouvertures de classe possibles à court terme, sans attendre la livraison des nouvelles écoles. Sont regardés les effectifs scolaires sur l'arrondissement et sur les 10 ans à venir, en tenant compte de tous les projets de logements : avec les nouvelles écoles prévues et les interventions sur les écoles existantes, l'offre scolaire sera suffisante.

Serge Pizzo indique que le projet devrait aussi tenir compte du projet de cité éducative sur le secteur du collège Quinet, qui doit permettre de rapprocher les écoles et le collège. Etienne Ballan indique que le travail a porté sur les écoles maternelles et élémentaires. Le travail sur les écoles est d'autant plus nécessaire que les dispositifs évoluent, notamment en maternelle, avec la création de très petites sections (TPS) en zones REP+, et la récente scolarisation obligatoire à 3 ans. Le projet de cité éducative est pris en compte dans les réflexions concernant l'offre en équipement.

Une participante demande aussi la prise en compte des fermetures des bibliothèques et des salles informatiques qui ont eu lieu ces dernières années, pour qu'elles puissent être rouvertes.

Sur la prospective scolaire, une participante souhaiterait que les acteurs de terrain soient plus impliqués car ils connaissent bien l'état des besoins des écoles, leur niveau de saturation, etc. Etienne Ballan précise que la prospective scolaire est présentée dans l'exposition, avec la courbe qui résume l'évolution des effectifs scolaires sur 10 ans. Il en ressort que l'arrivée des nouvelles écoles, à partir de 2022, permettra de répondre aux besoins, au moins jusqu'en 2027, en tenant compte de tous les projets de logements envisagés sur cette période. Il ajoute que les deux écoles Jolie Manon, et Docks Libres, qui étaient initialement envisagées dans le cadre d'un partenariat public / privé, sont désormais lancées en maîtrise d'ouvrage publique, et qu'elles ne dépendent donc pas du Plan école d'avenir.

LOGEMENTS

Une participante revient sur la question des logements. Elle estime que le nombre de logements prévus sur les casernes (450) a augmenté depuis les premières réunions sur Quartiers Libres. Or dans toutes les tables de travail les participants ont toujours demandé la rénovation de l'habitat existant, et pas de logement neuf, au vu de la densité de population déjà présente. Alexandre Bullier précise que le projet présenté par le groupement d'urbanistes n'a pas varié depuis la première proposition en 2016. Une autre participante demande que le pourcentage de 30 % de logements sociaux soient mis en place, même sur les petites opérations. Elle indique aussi que le Conseil citoyen a demandé la présentation de l'étude de 2016 sur les logements dégradés, pour comprendre aussi ce que vont devenir les familles qui vont devoir quitter leurs logements. Etienne Ballan indique que la question du logement a été présentée lors de la revue de projet de février 2019. Le sujet sera présenté à nouveau dans les prochains mois. L'enquête publique sur le PLU-i, qui vient de se terminer, a été l'occasion de présenter ces modalités d'application d'un taux de logements sociaux sur les projets de construction.

Une participante, riveraine des casernes, s'interroge sur les effets du projet, et la possibilité de garder l'identité du quartier. Elle ne voit pas encore les particularités du projet d'espace public, en quoi il se différencie des aménagements standards qui se font ailleurs. Elle estime aussi que le nombre de 450 ou 500 logements est trop important, et que si l'allée du Muy est piétonne, la circulation va être renvoyée vers les rues adjacentes, où les logements anciens sont très mal isolés. Cela aboutira à ce que les logements neufs cumulent tous les avantages (immeubles équipés, belles vues), quand les logements anciens récupéreront les nuisances. Alexandre Bullier indique que la voie transversale qui ressortira par le boulevard de la Thèse, sera limitée à 20 km/h, et ne servira qu'à la desserte des riverains et à la dépose et aux livraisons de l'école. Les familles déposeront leurs enfants à pied pour l'essentiel. Et la rue Masséna devenant piétonne, le boulevard de la Thèse ne pourra pas être utilisé comme un raccourci en voiture.

Un participant demande de quelle façon le projet des casernes bénéficiera en termes d'emploi et d'économie à la population habitant le quartier aujourd'hui. Etienne Ballan réaffirme que le site des casernes est conçu en premier lieu pour équiper le quartier. L'espace public, lui-même, est vu comme un équipement. Enfin, les espaces publics des casernes sont également pensés pour permettre à toutes les personnes habitant le quartier d'accéder plus facilement et rapidement à la gare, puis vers le centre-ville. Un participant regrette cependant les effets économiques induits par ces équipements, à travers une plus grande attractivité du secteur, et la hausse probable des loyers.

Une participante demande quelle surface est actuellement disponible sur le CAL, et par comparaison quelles surfaces seront disponibles sur le gymnase, le terrain sportif et le hangar des subsistances. Aujourd'hui, la proposition du groupement est d'accueillir les surfaces intérieures du CAL dans le Hangar des subsistances, qui est plus grand que le CAL actuel ; de créer un terrain sportif ouvert (700 m²) en face du hangar ; et d'accueillir dans le gymnase (1000 m²), un terrain multisport couvert à l'intérieur, et un autre terrain sur le toit. Par comparaison, les terrains sportifs extérieurs du CAL mesurent aujourd'hui environ 2000 m². Au final, il est donc proposé plus de surfaces sportives, réparties sur plusieurs sites. Johanna Haegel rappelle qu'il n'a jamais été question de supprimer l'équipement, mais bien de retrouver les usages et les surfaces aujourd'hui utilisées, dans le projet d'aménagement. Aujourd'hui on a donc plusieurs possibilités de bâtiments et de surfaces qui pourraient être confiées en gestion à la Mairie de secteur : les

différents lieux et leur maillage sur le site des casernes vont jouer un rôle majeur d'animation du secteur, de la rue Belle de Mai à la forêt du Muy. Alexandre Bullier ajoute que la rue Belle de Mai est un enjeu important ; aujourd'hui il y a une rupture entre le secteur National et Cadenat, et le projet a pour objectif d'activer la rue Belle de Mai, d'y proposer une place de poche et des équipements ouverts et animant la rue.

Un participant demande ce qui est finalement prévu en termes de parking. Johanna Haegel présente les différentes pistes pour répondre à ce problème, à savoir des parkings souterrains dans les casernes pour les résidents, la possibilité de construire à nouveau des parkings publics dans le cadre du Plan de déplacement urbain (PDU). Concernant les nouveaux logements des casernes, une participante demande si les parkings seront vendus obligatoirement avec les appartements ou s'ils seront à part. Car dans ce dernier cas, les acheteurs n'achètent pas la place, et les parkings sont vides, tout le monde stationne dans la rue. Johanna Haegel indique que le projet fera son possible, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour obliger à commercialiser les parkings avec les logements. Par ailleurs, le PLU-i fixe le nombre de parkings prévus par logement. L'objectif du projet est d'optimiser l'usage des parkings, de les mutualiser.

Le directeur du centre social demande quelles formes de gestion (municipale, associative, autre ?) sont prévues sur les différents équipements sur les casernes, y compris la forêt du Muy, et quels moyens seront alloués pour cette gestion. Il se questionne en particulier sur le gymnase, du fait de la pénurie de ce type d'équipement à Marseille, et sur la possibilité réelle que les associations locales en profitent, du fait des demandes de créneaux qui émanent de tous les secteurs. La même question peut se poser sur le jardin Levat. Johanna Haegel partage les réflexions en cours sur la question de la forêt ; la gestion pourrait être partagée entre la Métropole et la Ville de Marseille. Enfin, on envisage aussi la présence d'une association qui animerait le lieu, y développe les usages, etc. Pour les équipements sportifs, rien n'est calé à ce stade.

Une participante demande que les dossiers précis et techniques transmis aux futurs aménageurs soient aussi diffusés au public, dans la maison du projet, pour que le public puisse voir comment ces aménageurs répondent aux objectifs du projet.

Une autre participante, au vu des discussions, se demande ce qui a été retenu ou pas des discussions antérieures sur le projet. Elle voudrait savoir comment les propositions sont retenues et utilisées par le projet. Johanna Haegel répond en prenant comme exemple l'étude sur la mobilité, dont les 4 ateliers de concertation ont fait l'objet de compte rendus sur le site internet ; la restitution de l'étude sera réalisée le 4 juin, et la concertation a clairement nourri la réflexion. Ensuite il y a des revues de projet qui traitent de tous les sujets du projet. Les ateliers et les revues de projet sont ouverts à tous, et font l'objet d'une communication par mail, affichage et flyers. Ainsi que par un site internet, mais il n'y a pas de réseaux sociaux sur le projet pour le moment. Etienne Ballan mentionne également le programme du groupe scolaire Marceau, qui a fait l'objet d'ateliers de travail avec les enseignants et les parents d'élèves, et plusieurs éléments du programme sont directement issus de ces ateliers. Il évoque également les interventions sur les espaces publics du quartier, pour lesquelles c'est lors d'un atelier de concertation en avril 2019 que le choix des 5 sites prioritaires a été fait. Enfin sur le jardin Levat, la gestion du jardin Levat et la définition de l'avenir du jardin Levat sont débattus et définis ensemble avec les acteurs. Sur chaque sujet, le projet cherche à intégrer le plus en amont possible les idées et propositions des habitants, mais ce n'est pas de la même façon sur chacun des sujets.

Un participant demande quelle sera l'occupation de la caserne du Muy. Sur ce point, même si la caserne du Muy n'est pas encore acquise, le projet est de favoriser la mixité de fonctions, pour avoir des activités variées, qui accueillent du public et amènent de l'animation permanente sur le site. L'idée est qu'il y ait des équipements publics (médiathèque) et des activités privées (restauration, auberge de jeunesse, extension du pôle Média), etc. Une participante rappelle que la Mairie de secteur pourrait également proposer une Mairie annexe. Une autre personne suggère de laisser des espaces à loyer faible pour des structures associatives. Plusieurs participants encouragent à laisser des marges de liberté sur le bâtiment pour que puissent émerger des projets que l'on ne connaît pas encore.